



18 Jul 2026 -18:14

Appartient à [Conseil des ministres du 18 juillet 2026](#)

Introduction d'une réglementation spécifique pour les marchandises provenant des colonies israéliennes, situées dans le territoire palestinien occupé

Pour donner suite à l'accord du gouvernement du 12 septembre 2025, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 30 décembre 1993 réglementant l'importation, l'exportation et le transit de marchandises et de la technologie y afférente, en ce qui concerne l'importation en provenance des colonies israéliennes, dans le Territoire palestinien occupé.

Le projet vise à introduire une réglementation spécifique pour les marchandises provenant de colonies israéliennes situées dans le Territoire palestinien occupé par Israël, à savoir la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, et la bande de Gaza. Le projet met en œuvre la mesure dans le cadre du régime existant d'autorisation préalable et s'inscrit ainsi dans le dispositif actuel en matière de licences, de contrôle et de sanctions.

Ce mécanisme d'autorisation préalable prévoit le refus systématique de toute autorisation d'importation lorsqu'il ressort des pièces, ou qu'il peut être raisonnablement présumé, que les marchandises sont originaires d'une colonie israélienne sur le Territoire palestinien occupé.

Le projet prévoit une période transitoire de 120 jours et s'applique aux marchandises provenant d'une colonie dans le territoire palestinien occupé par Israël et figurant sur la liste des codes postaux de l'UE, tout en prévoyant des exemptions spécifiques pour les opérateurs économiques palestiniens ainsi que pour les activités relevant de motifs humanitaires.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et de l'Agriculture
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique
<https://clarinval.belgium.be>
info@clarinval.belgium.be

Caroline Dubois
Porte-parole (FR)
+32 471 81 84 00
caroline.dubois@clarinval.belgium.be

Koen Peumans
Porte-parole (NL)
+32 473 81 11 06
koen.peumans@clarinval.belgium.be





Maxime Prévot, Vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et de la Coopération au développement

Rue des Petits Carmes 15

1000 Bruxelles

Belgique

<https://prevot.belgium.be>

info.prevot@diplobel.fed.be

AudreyJacquiez

Porte-parole (FR)

+32 497 16 18 61

audrey.jacquiez@diplobel.fed.be

Laurens Soenen

Porte-parole (NL)

+ 32 471 30 11 90

laurens.soenen@diplobel.fed.be

Jan Jambon, Vice-premier ministre et ministre des Finances et des Pensions, chargé de la Loterie nationale et des Institutions culturelles fédérales

Rue de la Loi 12

1000 Bruxelles

Belgique

<https://jambon.belgium.be>

info@kcfin.be

François Moré

Porte-parole (FR)

francois.more@kcfin.be

Pol Van Den Driessche

Porte-parole (NL)

+32 474 97 04 19

pol.vandendriessche@kcfin.be

